

PROCES VERBAL DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 27 octobre à 21 heures, le Conseil de la Communauté Entre Juine et Renarde, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Monnet à Etréchy sous la présidence de Monsieur Pierre LE FLOC'H, Doyen d'âge.

ÉTAIENT PRESENTS : D. Meunier, C. Bessot, S. Sechet, M. Dubois, M. Dorizon, C. Bilien, J. Cabot, V. Perchet, R. Longeon, M-H. Jolivet, P. De Luca, F. Pigeon, E. Dailly, E. Colinet, C. Borde, P. Meunier, P. Bouffeny, C. Voisin, P. Cormon, I. Ishaq, F. Helie, C. Damon, E. Chardenoux, M. Germain, D. Bougraud, N. Belkaïd, A. Dognon, M. Dumont, D. Pelletier, C. Roch, M-C. Ruas, C. Dubois, C. Gourin, P. Le Floc'h, A. Touzet, C. Lempereur, J. Dusseaux, J-M Foucher, M. Huteau, A. Poupinel

POUVOIRS : Mme Fleury à M. Dorizon, M. Maquennehan à M. Cabot, H. Treton à D. Bougraud , T. Herry à C. Bilien

SECRETAIRE DE SEANCE : C. Dubois

M. Pierre LE FLOC'H, doyen d'âge, préside la séance.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur Christian RAGU ayant démissionné de son mandat de Président et de Conseiller Communautaire, démission validée par la Préfète de l'Essonne par lettre en date du 18 octobre dernier, il importe de procéder à son remplacement au sein de l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 273-10 du code électoral, **Monsieur Emmanuel COLINET, suivant dans l'ordre de la liste « Etréchy avec vous », est installé dans ses fonctions de Conseiller Communautaire.**

ELECTION DU PRESIDENT

M. LE FLOC'H indique que, suite à la démission de M. RAGU, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau président. Il sollicite les candidatures.

M. Jean-Marc FOUCHER se présente, en rappelant tout d'abord qu'il est Maire d'une petite commune. Il pense que, selon l'adage, à plusieurs, on est forcément plus fort que tout seul. Dans ces conditions, le principe de l'intercommunalité lui est toujours apparu indispensable. Ce côté indispensable s'est affirmé avec encore plus de force depuis quelques années avec la diminution des dotations de l'Etat, qui réduit de manière dramatique les capacités d'intervention de nos communes rurales.

Son engagement, Son expérience après 13 ans passés en tant que vice-président, sa volonté de porter la communauté de communes avec ses projets et ses orientations pour la rendre visible, tant auprès

de ses partenaires que de ses élus et ses administrés, l'incitent à présenter sa candidature au poste de président.

Il sait également qu'il lui faudra de la disponibilité et de l'énergie, en cette période où la Communauté de Communes doit s'engager dans une véritable perspective de développement.

Pour sa part, ce développement devra passer

- par un partenariat en soutien aux communes et une amélioration des services rendus aux populations,
- par un développement économique optimisé et réparti sur le territoire
- par la mise en forme d'un projet de territoire autour d'investissements ambitieux et nécessaires pour la mise en valeur de nos services et de nos communes
- par la signalisation et une communication communautaire permettant de valoriser nos compétences et nos services associant les communes.

Ces projets permettront de démontrer notre force et notre vision sur l'avenir de notre territoire. Ils permettront aussi de marquer notre désaccord sur une éventuelle taxation sur la ruralité, que certains rêvent de nous appliquer, en pensant qu'entre Juine et Renarde ne mérite pas de disposer des moyens dont elle aurait pourtant besoin pour réaliser ses projets.

Il propose donc sa candidature, en disant toute sa volonté de conserver dans nos rangs une unité cordiale, dénuée de toute arrière-pensée. Il souhaite axer son action, en lien continu avec l'ensemble des maires, et dans le respect de la Charte de Fonctionnement qui nous unit, de manière à ce qu'elle soit exclusivement consacrée à l'intérêt général, pour nos populations et nos entreprises.

Il est procédé au vote à bulletins secrets :

Bulletins trouvés dans l'urne :	44
M. Jean-Marc FOUCHER :	33 voix
M. MEUNIER :	3 voix
M. TOUZET :	1 voix
Blancs :	7

M. Jean-Marc FOUCHER est élu Président.

M. LE FLOC'H laisse la présidence à **M. FOUCHER**, nouveau Président. Celui-ci remercie l'ensemble des élus en les assurant de tout son engagement.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. FOUCHER indique qu'il souhaite que chaque vice-président s'investisse dans la compétence qui lui sera déléguée. A ce titre, il devra animer la commission dédiée à sa délégation, et faire en sorte que chaque élu de la communauté participe, selon ses propres aptitudes, aux différents dossiers.

Les commissions doivent être des instances de travail et de communication, dans laquelle chaque élu doit pouvoir s'exprimer. Il s'agit d'un travail en amont des décisions du Bureau ou du Conseil, sachant que seuls le Bureau ou le Conseil ont un pouvoir de décision.

Il rappelle que, de tout temps, notre Communauté a agi de manière consensuelle, ses décisions étant validées dans l'immense majorité des cas, à l'unanimité. Il souhaite vivement que cette unité soit maintenue, car elle a été, depuis toujours, une sorte de « marque de fabrique » de la Communauté, et surtout l'expression de sa force.

Il propose de fixer le nombre de vice-présidents à 7, comme dans le Bureau précédent.

Les délégations qui pourraient leur être accordées sont

Pour le 1er

- *Développement économique / Enfance et Jeunesse*

Pour le second

- *Maintien à domicile / Aménagement numérique*

Pour le troisième

- *Aménagement de l'espace / Sécurité*

Pour le quatrième

- *Culture / Communication*

Pour le cinquième

- *Gestion des déchets ménagers et assimilés (compétence à laquelle pourrait être ajoutée celle concernant l'eau et l'assainissement dès la prise de compétence par la Communauté)*

Pour le sixième

- *Finances*

Pour le septième

- *Travaux*

Il ne faut pas accorder à cet ordre de présentation une importance qui n'a pas sa place ici. Il lui paraît beaucoup plus important que l'ensemble des vice-présidents s'investissent de manière à dynamiser chaque domaine de compétence. L'action est – et restera – collégiale, à l'image d'un Bureau élargi à tous les maires, comme par le passé.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Mme DAMON demande où se situe la compétence « transports et mobilités »

M. FOUCHER répond qu'il ne s'agit pas en soi d'une compétence, mais que cette dimension est ajoutée à d'autres, qu'il s'agisse d'assurer les transports vers les services ou de développer le transport à la demande

M. HELIE demande des précisions sur « l'aménagement de l'espace ».

M. FOUCHER lui répond qu'il s'agit essentiellement de conduire le projet de territoire, le contrat de ruralité, tout en s'interrogeant sur une possible révision du SCoT ou la prise de compétence PLUI.

M. ISHAQ demande à connaître le bilan des vice-présidents à mi-mandat. Ainsi, il s'interroge sur le contenu de l'action dans la délégation accordée précédemment et intitulée « relations avec les intercos ».

M. FOUCHER répond que ces bilans sont généralement traduits via un rapport d'activité. Ceci étant, pour sa part, la Commission Travaux qu'il a animée jusqu'à lors s'est réunie à plusieurs reprises, et, au-delà des travaux engagés sur différents sites, elle a réfléchi à la manière dont on pourrait faire évoluer la compétence « voirie ». Dans tous les cas, l'ensemble des vice-présidents a agi dans l'intérêt général et a fait avancer la Communauté de Communes.

APRES DELIBERATION, le Conseil Communautaire, par **39 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (*Mme Dailly, M. Ph. Meunier, M. Voisin, Mme Cormon, Mme Borde*)

FIXE le nombre de vice-présidents à **7**

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

M. FOUCHER sollicite les candidatures.

Mme Christine DUBOIS et M. Philippe MEUNIER se présentent.

Mme DAILLY intervient pour dire avoir entendu depuis quelques jours des propos désagréables concernant M. Philippe MEUNIER. Elle rappelle qu'il ne faut en aucun cas juger l'homme, mais regarder plutôt ses actions. En l'espèce, M. MEUNIER a beaucoup fait pour développer les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il serait donc dommageable pour la Communauté qu'il ne puisse pas les poursuivre. Dans ces conditions, elle indique qu'elle ne revendiquera pas de siège de vice-président, et qu'elle souhaite vivement que M. MEUNIER puisse être élu.

Mme CORMON ajoute que M. Philippe MEUNIER défend bien l'intérêt général de la Communauté.

M. MEUNIER détaille sa candidature, en rappelant son bilan et son implication dans le développement des services proposés en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il souligne l'importance que revêt ce domaine de compétence dans l'action de la Communauté et de l'image qu'elle renvoie. Pour lui, la Communauté de Communes est placée devant de grands enjeux auxquels elle ne pourra pas échapper. Il en va ainsi de la construction de centres de loisirs, qu'il s'agisse de celui de Boissy-sous-St-Yon ou de Bouray. Il faudra également agir pour réaliser des locaux pour l'association des Diabolos de la Juine qui œuvre actuellement dans des locaux presque indignes. C'est donc une confrontation entre deux visions qui s'opposent actuellement, entre celle qui prône la redistribution de crédits aux communes et celle qui privilégie la réalisation de projets dont le territoire a besoin. Il pense qu'il peut encore apporter à la communauté et c'est dans cet esprit qu'il se présente aux suffrages de l'assemblée. Il a conscience que sa candidature ne semble opportune pour bon nombre de conseillers, ayant eu connaissance des propos indiquant très clairement le souhait de son éviction.

Mme DUBOIS rappelle qu'elle était 1^{ère} vice-présidente jusqu'à présent, et qu'à ce titre, elle a agi dans le champ de la compétence pour le développement économique, en appuyant notamment pour la réalisation d'une zone affectant sa propre commune et Chamarande. Elle a suivi les travaux du Pacte sud-Essonne. Plus récemment, elle a suivi l'exécution de la masse salariale de la Communauté. Elle sollicite le renouvellement de son mandat, en sachant que la compétence Enfance Jeunesse lui demandera une disponibilité qu'elle s'engage à avoir.

M. ITSHAQ intervient pour rappeler qu'en 2014, il avait été évoqué la possibilité pour Jean-Marc FOUCHER de se présenter à la présidence de la Communauté, et que les élus d'Etréchy étaient intervenus pour contrecarrer cette perspective. Deux ans plus tard, cette situation est rétablie, sauf que l'on a perdu 2 ans...

M. FOUCHER propose de passer au vote à bulletins secrets.

Bulletins trouvés dans l'urne : 44
Mme Christine DUBOIS: 30 voix
M. Philippe MEUNIER : 11 voix
Blancs : 3

Mme Christine DUBOIS est élue 1^{ère} vice-présidente.

ELECTION DE LA 2^{ème} VICE-PRESIDENTE

M. FOUCHER sollicite les candidatures, rappelant que ce poste se verrait déléguer la compétence « maintien à domicile » et « aménagement numérique ».

Mme BOUGRAUD se présente, en indiquant être déjà chargée de cette compétence dans le mandat précédent. Elle s'est aussi impliquée localement dans le développement des actions en faveur du maintien à domicile, en militant auprès de l'AIMD. En ce qui concerne l'aménagement numérique, son mandat de Conseillère Départementale lui permet un suivi très actif du dossier.

M. FOUCHER propose de passer au vote à bulletins secrets.

Bulletins trouvés dans l'urne : 44
Mme Dominique BOUGRAUD: 30 voix
M. Philippe MEUNIER : 3 voix
Blancs et nuls : 11

Mme Dominique BOUGRAUD est élue 2^{ème} vice-présidente.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

M. FOUCHER sollicite les candidatures, rappelant que ce poste se verrait déléguer la compétence « aménagement du territoire » et « sécurité »

MM. Alexandre TOUZET et **François HELIE** présentent leur candidature.

M. TOUZET rappelle qu'il est maire de la commune de St-Yon, vice-président du Conseil Départemental délégué notamment à l'administration générale et aux ressources humaines. L'élaboration d'un projet de territoire, tout comme le contenu d'un futur contrat de ruralité, sont des enjeux sur lesquels il se propose de conduire la réflexion. Compte tenu des délais prescrits, ces réflexions sont d'ores et déjà engagées. En ce qui concerne la sécurité, il s'agira de l'articuler autour de deux axes que sont la Police et un Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la Délinquance (CISP). Il s'agira de donner les moyens à la police, ce qui devra passer nécessairement par un armement, et il faudra créer une cellule de veille à destination de l'ensemble des maires.

M. HELIE indique sa satisfaction de voir qu'enfin, une délégation sur la sécurité est organisée. Il pense être à même de l'exercer, dans la mesure où ses fonctions de policier national chargé d'encadrement lui confèrent une expérience qui serait profitable.

M. FOUCHER propose de passer au vote à bulletins secrets.

Bulletins trouvés dans l'urne :	44
M. Alexandre TOUZET:	34 voix
M. François HELIE :	2 voix
M. Philippe MEUNIER :	1 voix
Blancs:	7

M. Alexandre TOUZET est élu 3^{ème} vice-président.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

M. FOUCHER sollicite les candidatures, rappelant que ce poste se verrait déléguer la compétence « culture » et « communication »

M. Christian GOURIN présente sa candidature. Retraité de la SNCF, au sein de laquelle il était chargé de communication et du développement de sites web, Maire de Souzy-la-Briche, il pense détenir les compétences nécessaires et apporter ainsi son savoir-faire à la communauté. Concernant plus spécifiquement le volet « culture », la priorité sera de procéder à l'harmonisation des tarifs pour l'ensemble des conservatoires.

M. FOUCHER propose de passer au vote à bulletins secrets.

Bulletins trouvés dans l'urne :	44
M. Christian GOURIN:	34 voix
Mme Elisabeth DAILLY:	2 voix
M. Patrick DE LUCA:	1 voix
M. François HELIE :	1 voix
Blancs :	6

M. Christian GOURIN est élu 4^{ème} vice-président.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

M. FOUCHER sollicite les candidatures, rappelant que ce poste se verrait déléguer la compétence « collecte et traitement des déchets». Cette compétence pourrait être complétée ultérieurement avec l'eau et l'assainissement, au terme de la procédure d'extension des compétences actuellement en cours.

M. Jacques CABOT présente sa candidature. Il rappelle qu'il est Maire de Bouray-sur-Juine, pour son deuxième mandat à ce titre, après avoir été adjoint. Il est très impliqué dans la gestion des déchets en participant activement aux travaux du SIREDOM. Il suit aussi avec beaucoup d'attention la problématique des regroupements des syndicats pour l'eau et l'assainissement, Il souhaite pouvoir s'investir plus encore dans ces domaines de compétence. Il profite de l'occasion pour remercier M. Philippe MEUNIER pour l'ensemble de son action en faveur de la jeunesse, reconnaissant que le développement du service lui doit beaucoup.

M. FOUCHER propose de passer au vote à bulletins secrets.

Bulletins trouvés dans l'urne :	44
M. Jacques CABOT:	33 voix
Mme Catherine DAMON:	1 voix
M. Christophe VOISIN:	1 voix
Blancs et Nuls :	9

M. Jacques CABOT est élu 5^{ème} vice-président.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

M. FOUCHER sollicite les candidatures, rappelant que ce poste se verrait déléguer la compétence « Finances »

M. Patrick DE LUCA se présente, en rappelant qu'il exerçait cette compétence depuis quelques mois dans la Communauté, et qu'il est par ailleurs Adjoint au Maire de Chamarande délégué aux Finances dans cette commune. Pour lui, il s'agit donc de poursuivre son action, en sachant que la Communauté se trouve aujourd'hui placée devant des choix, avec des attentes assez fortes des communes et des investissements très importants à mettre en œuvre.

M. FOUCHER propose de passer au vote à bulletins secrets.

Bulletins trouvés dans l'urne :	44
M. Patrick DE LUCA:	37 voix
Blancs:	7

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

M. FOUCHER sollicite les candidatures, rappelant que ce poste se verrait déléguer la compétence « Travaux »

M. Maurice DORIZON, Maire de la Commune de Boissy-sous-St-Yon, se présente. Maire depuis 2014, il a exercé une activité privée tout au long de sa carrière avant d'aspirer à la retraite. Mais finalement, il s'est engagé dans ce nouveau mandat. La décision de rejoindre la communauté de Communes Entre Juine et Renarde, malgré les difficultés de départ, a correspondu à un choix réfléchi, reposant sur le principe qu'il s'agissait d'un groupement à taille humaine où chacun peut s'exprimer avec franchise. Pour lui, cette candidature repose sur l'engagement d'intégrer une équipe et de travailler en collaboration pour l'intérêt général.

M. FOUCHER propose de passer au vote à bulletins secrets.

Bulletins trouvés dans l'urne :	44
M. Maurice DORIZON:	31 voix
M. Alain BRISSE:	1 voix
Mme Evelyne CHARDENOUX :	1 voix
Blancs :	11

M. Maurice DORIZON est élu 7^{ème} vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h52